



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La forêt de Bondy (Seine-Saint Denis)

classée en « forêt de protection »

Paris, le 10 août 2022

Par décret paru le 3 août 2022, la forêt de Bondy, représentant près de 202 hectares de forêt sur les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron et Montfermeil, est classée en « forêt de protection ».

La forêt de Bondy constitue un territoire important de préservation de la biodiversité et de production sylvicole aux portes de Paris. Fréquentée par plus d'un million de visiteurs par an, elle est également un espace de détente et de loisirs.

Le statut de forêt de protection, le plus protecteur dans le code forestier, permet de préserver les parties classées du massif de tout défrichement et de tout nouveau projet d'infrastructure, d'urbanisation ou d'artificialisation qui porteraient atteinte à leur intégrité. La pérennité de la forêt est ainsi protégée, lui permettant de perpétuer sa vocation multifonctionnelle : accueil du public, production de bois, services écologiques, puits de carbone, notamment.

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a déclaré : « *Je me félicite du classement de cette forêt, la première dans le département de la Seine-Saint-Denis, fruit d'une large concertation et d'un consensus local sous le pilotage du préfet de la Seine-Saint-Denis. Ce classement contribue à assurer la pérennité de ce poumon vert de l'est parisien.* »

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv